

INFO CAPSULE LES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019

(MESURES DÉCENTRALISÉES DANS LES ÉCOLES)

INTRODUCTION

Dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, le conseil d'établissement de l'école (CÉ) est appelé à se prononcer sur des dizaines de décisions concernant le fonctionnement de l'école.

L'un de ces pouvoirs concerne l'adoption du budget de l'école.

Depuis l'année scolaire 2017-2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a prévu des allocations (mesures budgétaires) qui sont destinées à un transfert vers les écoles du Québec (art. 473.1 LIP). Ces allocations représentent des sommes importantes pour les écoles. Elles peuvent être utilisées <u>par l'école</u> (allocation décentralisée) ou par <u>la commission scolaire</u> (allocation centralisée) dans le but de rendre un service aux écoles.

Regroupements et transférabilité

Pour favoriser l'atteinte d'objectifs spécifiques, ces allocations sont regroupées par familles, puis par regroupements :

1er niveau : FAMILLES : elles regroupent les mesures par grands thèmes

2^e niveau : REGROUPEMENTS : ils regroupent des mesures visant un objectif commun

3º niveau : MESURES elles-mêmes

À l'intérieur de cette hiérarchie, la transférabilité de chaque mesure est établie comme suit :

- Mesure protégée : Doit être utilisée aux fins spécifiées (non transférable) (surlignée en)
- Mesure dédiée : Doit être utilisée aux fins spécifiées ou être transférée aux fins de son regroupement (transférable) (surlignée en)
- Mesure sans contrainte : Transférable sans contraintes (transférable)

Les nouvelles mesures 2018-2019 sont surlignées en mauve.

Aussi, pour aider les parents qui siègent au conseil d'établissement à bien jouer leur rôle dans le processus budgétaire, le comité de parents a créé cet Info-CapsulE afin de faciliter la compréhension des mesures décentralisées aux écoles. Vous pourrez donc valider si celles-ci s'appliquent à la commission scolaire, au niveau primaire ou secondaire ou à la formation générale des adultes et de quelle manière ces ressources financières peuvent être utilisées.

Le présent TFO CAPSULE vise à faire des parents, des parents « mieux informés », des partenaires de la décision qui mènera à adopter le budget des écoles.

Bonne lecture!

Le comité de parents de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup



FAMILLE : ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

MESURE 11000						
Regroupement	Nº de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires	
11020 Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé	11021	Maternelle en classe	Dédiée ou regroupement avec 11020	Préscolaire 4 ans	11021 : enseignant	
	11022	Volet Parents			11022 : organisation de rencontres pour les parents	
	11023	Ressource additionnelle			11023 : soutien autre qu'enseignant	
	11043	Enfant scolarisé à la maison – enseignement primaire	Protégée	Р	Mesure pour la commission scolaire	
	11053	Enfant scolarisé à la maison – enseignement secondaire	Protégée	S	Mesure pour la commission scolaire	

FAMILLE: MESURES D'APPUI

MESURE 15000 à 15200

WIESUNE 13000 & 13200					
Regroupement	Nº de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires
	15011	Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement	Dédiée ou regroupement avec 15010	P/S	
	15012	Aide alimentaire	Protégée	S	Non applicable à la commission scolaire
15010 Milieu défavorisé	15013	Programme Une école montréalaise pour tous	Dédiée	Р	Non applicable à la commission scolaire
	15014	Programme de soutien aux apprentissages – Études dirigées au secondaire	Dédiée ou regroupement avec 15010 (ou 15020 si les besoins 15010 sont comblés)	8	Enseignants
	15015	Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	Dédiée ou regroupement avec 15010 (ou 15020 si les besoins 15010 sont comblés)	Р	Enseignants, orthopédagogues ou professionnels
	15016	Soutien aux écoles primaires en milieu défavorisé – Programme de petits déjeuners offerts aux élèves de l'éducation préscolaire et du primaire	Protégée	Р	Non applicable à la commission scolaire

* P : Primaire S : Secondaire A : Adultes FP : Formation professionnelle



FAMILLE: MESURES D'APPUI

MESURE 15000 à 15200

MESORE 19000 a 19200						
Regroupement	N° de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires	
	15021	Aide individualisée	Dédiée ou regroupement avec 15020	P/S	Enseignants, orthopédagogues, enseignants- ressources ou Formation de personnes accompagnant l'élève pour les devoirs et leçons	
	15022	Saines habitudes de vie	Dédiée ou regroupement avec 15020	P/S	Organisation d'activités	
	15023	À l'école, on bouge!	Protégée	Р	Organisation d'activités	
15020 Soutien à la persévérance	15024	Aide aux parents	Dédiée ou regroupement avec 15020	Présco/P	Accompagnement des parents	
	15025	Partir du bon pied!	Dédiée ou regroupement avec 15020	Présco/P	Maternelle 5 ans – soutien technique et 1 ^{re} année – enseignants ou professionnels	
	15026	Accroche-toi au secondaire!	Dédiée ou regroupement avec 15020	S	Pour l'ensemble du secondaire – soutien technique ou professionnel	
	15027 (anciennement 15016)	Coup de pouce de la 2º à la 6º année du primaire	Dédiée ou regroupement avec 15020	Р	2º à 6º année – soutien	
15030 Soutien aux actions visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école	15031	Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et de la radicalisation	Protégée	P/S/A	Ressource entièrement centralisée à la commission scolaire	
15050 Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle	15055	Agents de transition en soutien à l'intégration des familles immigrantes	Protégée	P/S	Non applicable à la commission scolaire	
15100 Soutien à la bibliothèque scolaire	15103	Acquisition de livres et de documentaires	Protégée	P/S		
15110 Sensibilisation à l'entrepreneuriat	15111	Sensibilisation à l'entrepreneuriat : l'esprit d'entreprendre (volet 1)	Protégée	P/S/A	Sur présentation de projet	
15160 Activités éducatives innovantes en formation générale des adultes	15161	Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire des clientèles de 16 à 24 ans	Dédiée 15160	А	Formation générale des adultes	
	15162	Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables	Dédiée 15160	А	Formation générale des adultes	
	15163	Intégration d'éveil à la lecture dans les pratiques familiales	Dédiée 15160	А	Formation générale des adultes	
	15166	Accroche-toi en formation générale des adultes	Dédiée 15160	А	Formation générale des adultes	

* P : Primaire S : Secondaire A : Adultes FP : Formation professionnelle



FAMILLE: MESURES D'APPUI

MESURE 15000 à 15200

MESORE 15000 & 15200						
Regroupement	Nº de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires	
15170 Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire	Mesure unique		Dédiée ou regroupement avec 15170	P/S	Peut servir à plusieurs fins	
	15181	Soutien financier aux comités culturels de commissions scolaires	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets	
	15182	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Ateliers culturels à l'école – Montant <i>a priori</i>	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets	
15190 Activitée culturalles	15183	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Ateliers culturels à l'école – Montant <i>a posteriori</i>	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets	
15180 Activités culturelles	15184	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Une école accueille un artiste ou un écrivain	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets	
	15185	Programme <i>La culture à l'école</i> - Volet Partenariats	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets	
	15186	Sorties scolaires en milieu culturel	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets	
15190 Activités éducatives innovantes en formation professionnelle	15197	Accroche-toi en formation professionnelle	Dédiée	FP	Formation professionnelle	
15200 Formation en réanimation cardiorespiratoire au secondaire	Mesure unique		Protégée	S	3e secondaire – formateurs	
15210 Réussite éducative des élèves de l'éducation préscolaire et du 1 ^{er} cycle du primaire	15211	Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global de l'élève	Dédiée ou regroupement avec 15210 ou 15020	Р	Professionnels	
	15212	Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	Protégée	Présco/P	Livres	
	15214	Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé	Protégée	Présco		
	15215	Agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire	Dédiée ou regroupement avec 15210	Р		

* P : Primaire S : Secondaire A : Adultes FP : Formation professionnelle



FAMILLE : ADAPTATION SCOLAIRE						
MESURE 15300						
Regroupement	Nº de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires	
15310 Intégration des élèves	15312	Soutien à l'intégration en classe régulière des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Dédiée ou regroupement avec 15310	P/S	Techniciens en éducation spécialisé ou préposés aux élèves handicapés	

FAMILLE : RÉGIONS ET PETITS MILIEUX						
MESURE 15500						
Regroupement	Nº de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires	
15500 Régions et petits milieux	15530	Soutien en mathématique	Dédiée	S	Enseignant	
	15560	Vitalité des petites communautés	Dédiée	P/S	Peut servir à plusieurs fins	

JE SUIS EN DÉSACCORD : QUELS SONT MES RECOURS?

Vous vous questionnez sur le processus menant à l'adoption du budget de votre école? La première étape est de s'informer. Le budget initial de l'école est habituellement adopté par le conseil d'établissement de l'école en juin pour l'année scolaire suivante.

Le budget prévoit des allocations pour le fonctionnement de l'école et le fonctionnement du conseil d'établissement. Il prévoit également des allocations ciblées (mesures budgétaires) qui sont destinées aux écoles. Ces allocations peuvent être utilisées par les écoles elles-mêmes (décentralisées). Les écoles peuvent choisir de se regrouper avec d'autres écoles afin de répondre à un besoin commun (centralisées), par exemple, l'embauche d'une ressource qui interviendra dans plusieurs écoles. <u>Dans tous les cas, le budget aura été adopté par le conseil d'établissement après discussions sur les différentes orientations budgétaires proposées par la direction.</u>

Les étapes suggérées sont les suivantes :

- 1) **Communiquer** avec la direction de l'école pour échanger sur la problématique;
- 2) S'adresser à l'organisme responsable de l'adoption du budget (le conseil d'établissement);
- 3) Contacter le Responsable de l'examen des plaintes de la commission scolaire (procédure accessible au : www.cskamloup.qc.ca).